

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA MATAPÉDIA  
MUNICIPALITÉ D'ALBERTVILLE

**AVIS PUBLIC**  
**ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 2024-01 ET 2024-02**

**AVIS** est, par les présentes, donné par la soussignée que le conseil de la Municipalité d'Albertville a procédé à l'adoption des règlements ci-après lors de la séance du 5 février dernier.

Le règlement numéro 2024-01 modifie le plan d'urbanisme de manière à :

- identifier toute partie du territoire municipal qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain et décrire toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques;
- modifier la numérotation du chapitre 6 et des articles en faisant partie.

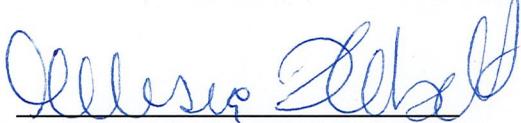
Le règlement numéro 2024-02 modifie le règlement de zonage de manière à :

- intégrer des mesures de lutte contre les îlots de chaleur urbains.

La MRC de La Matapédia a émis des certificats de conformité à l'égard de ces règlements le 12 mars 2024 date à laquelle le règlement numéro 2024-01 est entrée en vigueur. Le règlement numéro 2024-02 est entré en vigueur le 12 mars 2024, lorsqu'il a été réputé conforme au plan d'urbanisme.

Ces règlements sont disponibles pour consultation au bureau municipal situé au 1058 rue Principale à Albertville aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ À ALBERTVILLE, CE 27 MARS 2024

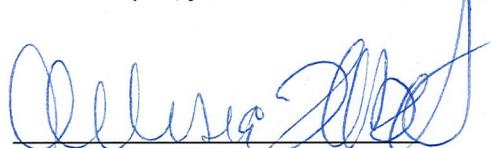


Mélissa Hébert, directrice générale  
et greffière-trésorière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Mélissa Hébert, Directrice générale/greffière-trésorière de la municipalité d'Albertville, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, soit à l'entrée du bureau de poste ainsi que celle du bureau municipal, le 27 mars 2024, entre 8h00 et 16h00 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce mars 2024.



Mélissa Hébert, directrice générale  
et greffière-trésorière